



# REPENSER L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE AFIN DE MIEUX INTÉGRER LA PLACE ET LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES

RECUEIL DE PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

## PLAN DE PRÉSENTATION

1. Dispositifs législatifs et de décentralisation
2. Renforcement des capacités
3. Mécanismes financiers
4. Mécanismes de suivi

## DISPOSITIFS LÉGISLATIFS ET DE DÉCENTRALISATION

1. Mettre à jour les textes existants et/ou élaborer des textes spécifiques à l'Action climatique pour renforcer le rôle des élus locaux
2. Tenir compte des autres composantes environnementales (biodiversité, foresterie urbaine, assainissement, mobilité, énergie, etc) lors de l'élaboration de nouveaux textes ou de l'amendement/révision des textes existants
3. Créer un comité consultatif ad hoc composé d'élus locaux lors de la conception des textes législatifs favorables aux collectivités territoriales en matière d'action climat

# RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1. Réaliser un transfert des compétences au niveau local en matière climatique et environnementale
2. Mettre en place un système de formation continue pour assurer la disponibilité des ressources humaines pour mettre en œuvre l'Action climat au niveau local (conception de plans d'actions et de projets)
3. Favoriser les cadres de partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les collectivités territoriales en matière de lutte et d'adaptation aux effets du changement climatique (intercommunalité)

# MÉCANISMES FINANCIERS

- Formuler des projets sectoriels qui tiennent compte des besoins d'adaptation et d'atténuation de la vulnérabilité des populations urbaines aux changements climatiques
- Désigner un membre issu des communes afin qu'il siège au sein du Comité national et/ou de l'Autorité compétente nationale habilité à mobiliser les Fonds verts Climat
- Créer des guichets de financement de projets climat ciblés aux collectivités territoriales
- Assouplir le mécanisme d'octroi et de gestion des fonds aux collectivités locales
- Améliorer le cadre juridique et réglementaire de la fiscalité locale afin de permettre aux collectivités territoriales de mobiliser davantage de ressources propres dédiées aux actions d'atténuation et d'adaptation (mesures de taxation sur les ressources naturelles par ex.).
- Créer/renforcer le partenariat avec le secteur privé pour générer des ressources localement afin de financer les projets climat (réduire la dépendance aux mécanismes de financement externe)

# MÉCANISMES DE SUIVI

- Mettre en place un système de suivi des différents outils développés au niveau national et/ou local (plan national Climat, CDN, plan de développement local, etc.)
- Fournir des outils simples d'utilisation et adaptés aux réalités des collectivités, permettant de formuler des indicateurs de suivi dans la mise en œuvre des plans climat ou plan de développement local
- Soutenir les actions des collectivités dans la gouvernance locale pour une meilleure implication des populations dans les mécanismes de suivi-évaluation (concertation, dialogue, reddition des comptes, etc..)
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de rapports locaux volontaires sur la contribution de leurs actions aux cibles déterminées au niveau national en matière d'atténuation des gaz à effet de serre

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION